

## TARIFS COTISATIONS ET AUTRES FACTURATIONS 2025 HT soumis au vote de l'Assemblée Générale du 05/12/2024

## **TARIFS HT 2025:**

Tarifs identiques pour les centres fixes et les centres d'entreprise

COTISATION ANNUELLE		
Cotisation per capita	94,00 € par salarié en charge au 31/01/2025 (y compris apprentis)	
Cotisation multi employeurs#	94,00 € par salarié en charge au 31/01/2025 divisé par le nombre d'employeurs	
Cotisation salarié éloigné *	94,00 € par salarié en charge au 31/01/2025	
Cotisation complémentaire	94,00 € par salarié pris en charge en cours d'année en plus de ceux de la cotisation per capita initiale	

COTISATIONS ADHESIONS	
Droit d'entrée par salarié	25,00 € par salarié déclaré au moment de l'adhésion (y compris pour les apprentis)
Cotisation adhésion	94,00 € par salarié déclaré au moment de l'adhésion
Régularisation adhésion	Droit d'entrée et cotisation, par salarié non déclaré à l'adhésion et vu en visite (l'année d'adhésion)

COTISATIONS SPECIFIQUES ET AUTRES FACTURATIONS DIVERSES	
Visite salarié intérimaire	94,00 € par salarié pris en charge dans l'année, facturé mensuellement
Rendez-vous non honoré	50,00 € par salarié absent au rendez-vous confirmé par convocation non excusé dans les 24 heures

# multi-employeurs : tous salariés ayant simultanément plusieurs employeurs avec le même code PCS et le même suivi médical conformément au décret 2023-547 du 30 juin 2023

<sup>\*</sup> salarié éloigné : salarié exerçant dans le département du Puy de Dôme ou arrondissement de Brioude, dont l'employeur est implanté hors département du Puy de Dôme ou arrondissement de Brioude.